



Notification de cession

Par **Christ46**, le **15/02/2022** à **20:25**

Bonjour ,

J'ai reçu une notification de cession concernant une creance que je devrais, par une société de recouvrement cette société me dit que le dossier a été clôturer en mai 2005 , par le créancier et que le premier impayé remonterais à partir de février 2005

Je leur ai demandé si il pouvait me donner copie d'un jugement exécutoire il m'ont dit qu'il n'avait aucun jugement en leur possession, donc je voulais savoir puisque cela fait bien plus de deux si il y a bien forclusion de cette creance et donc si la dette est bien éteinte.

Cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **16/02/2022** à **08:27**

Bonjour

En l'état actuel, ne faites rien qui pourrait ressembler à une reconnaissance de cette dette, car ce serait la porte ouverte à une réouverture de dossier.